

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 4 juillet 2016, à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Gaston Beaucage, Dominique Labbé et Murielle Lemelin, sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 6 juin 2016;
3. Suivi des procès-verbaux;
4. Correspondance;
5. Adoption des dépenses;
6. Demande d'aide financière;
 - a) Le Compostelle québécois
7. Résolution – Adoption du règlement numéro 016-136, modifiant le règlement de zonage numéro 03-41 afin de réduire la hauteur libre sous les enseignes;
8. Résolution – Adoption du projet de règlement 016-137, modifiant le règlement de zonage 03-41 afin de restreindre les coupes forestières dans les zones de conservation;
9. Résolution – Demande de désignation à titre de personne autorisée à célébrer des mariages;
10. Résolution – Autorisation d'inscription formation Rendez-vous SAM le 29 septembre 2016;
11. Résolution – Adhésion à la Charte des paysages de l'Île d'Orléans;
12. Résolution – Adhésion à l'Autre Avenue, organisme de justice alternative;
13. Varia
 - a) M.R.C.;
 - b) Rapports des activités des élus;
14. Période de questions;
15. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents à la séance.

016-069

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Maude Nadeau.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

016-070

Item 2 Adoption des procès-verbaux du 6 juin 2016

Le procès-verbal de la séance publique de consultation sur le règlement numéro 016-136, modifiant le règlement de zonage numéro 03-41 afin de réduire la hauteur libre sous les enseignes et le procès-verbal de la séance ordinaire de juin 2016 sont adoptés sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Michel Gagné.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 Suivi du procès-verbal

Item 4 Correspondance

016-071

Item 5 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indique la somme de : 182 939,10 \$ en comptes payés et la somme de : 93 853,47 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 276 792,57 \$.

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Lauréanne Dion, il est résolu que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Qu'une première somme de 80 000 \$ soit empruntée conformément aux dispositions du règlement 016-133 pour contribuer au paiement de la facture 005062 de Lévesque et associés construction dans la cadre du projet de réfection de la toiture du centre le Sillon.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 **Demande d'aide financière**

016-072

a) Le Compostelle québécois

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Dominique Labbé, il est résolu d'offrir gracieusement l'usage du centre le Sillon le mercredi 5 octobre 2016 aux pèlerins qui participeront à la marche sur l'Île d'Orléans du 2 au 8 octobre 2016.

Madame Lina Labbé appelle le vote

5 en faveur

1 contre

Résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes)

016-073

Item 7 **Résolution – Adoption du règlement numéro 016-136, modifiant le règlement de zonage numéro 03-41 afin de réduire la hauteur libre sous les enseignes**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement de zonage numéro 03-41 en date du 4 août 2003;

Attendu la volonté du conseil que soient modifiées les normes spécifiant la hauteur libre sous les enseignes dans le périmètre d'urbanisation;

Attendu qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 2 mai 2016;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 juin 2016;

Attendu qu'une séance publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 6 juin 2016;

Attendu les pouvoirs habilitants et les obligations de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture;

En conséquence,

Sur proposition de Michel Gagné, avec l'appui de Gaston Beaucage

Il est résolu

Que le règlement numéro 016-136, modifiant le règlement de zonage numéro 03-41 afin de réduire la hauteur libre sous les enseignes, soit, et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2 : Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 03-41 afin de réduire la hauteur libre sous les enseignes.

Article 2 : Modification du CHAPITRE XII, intitulé « NORMES RELATIVES AUX ENSEIGNES »

L'article 12.1.2, intitulé « Localisation sur le terrain », est modifié par l'ajout, au 3^e paragraphe, du texte suivant:

« ...une hauteur libre de 3 mètres doit être observée entre la partie de l'enseigne la plus rapprochée du sol et le niveau le plus élevé du sol adjacent. ***Pour les enseignes localisées à l'intérieur du périmètre urbain, la hauteur libre doit être de 1,5 mètre.*** Les prescriptions édictées... »

Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

016-074

Item 8 Résolution – Adoption du projet de règlement 016-137, modifiant le règlement de zonage 03-41 afin de restreindre les coupes forestières dans les zones de conservation

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement de zonage numéro 03-41 en date du 4 août 2003;

Attendu la volonté du conseil de restreindre les coupes forestières dans les zones de conservation;

Attendu les pouvoirs habilitants et les obligations de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1);

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Maude Nadeau,

Il est résolu

Que le projet règlement numéro 016-137, modifiant le règlement de zonage numéro 03-41 afin de restreindre les coupes forestières dans les zones de conservation, soit, et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2 : Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 03-41 afin d'autoriser seules les coupes de récupération et les prélèvements à des fins domestiques dans les zones de conservation.

Article 3 : Modification du CHAPITRE XVIII, intitulé « EXPLOITATION DE LA FORÊT PRIVÉE »

L'article 18.1, intitulé « TERRITOIRE ASSUJETTI », est modifié par le remplacement du texte de l'article par le suivant :

« Est assujetti aux présentes dispositions, l'ensemble du couvert forestier présent dans les zones agricoles tel qu'illustré à l'Annexe E du présent règlement. »

L'article 18.5, intitulé « COUPES FORESTIÈRES DANS LES ZONES DE CONSERVATION », est ajouté au « CHAPITRE XVIII » et se lira comme suit :

« Dans les zones de conservation, seuls la coupe de récupération et le prélèvement forestier à des fins domestiques sont autorisés. »

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

016-075

Item 9 Résolution – Demande de désignation à titre de personne autorisée à célébrer des mariages

Attendu qu'une demande pour que soient délivrées des autorisations à célébrer des mariages a été demandée il y a dix ans à l'été 2006 pour l'ensemble des membres du conseil de l'époque ainsi que pour le directeur général.

Attendu que depuis, plusieurs changements ont eu lieu au sein du conseil municipal.

En conséquence, sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Murielle Lemelin,

Il est résolu

Qu'une demande d'autorisation à célébrer des mariages soit demandée à la ministre de la Justice du Québec pour :

- Lina Labbé, mairesse
- Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1
- Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2
- Michel Gagné, conseiller au siège numéro 3
- Gaston Beaucage, conseiller au siège numéro 4
- Dominique Labbé, conseiller au siège numéro 5
- Murielle Lemelin, conseillère au siège numéro 6

Que la validité de l'autorisation de célébrant donnée au directeur général/secrétaire-trésorier soit vérifiée par la même occasion.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

016-076

Item 10 **Résolution – Autorisation d'inscription formation Rendez-vous SAM le 29 septembre 2016**

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Dominique Labbé, il est résolu d'autoriser l'inscription du directeur général/secrétaire-trésorier à la journée de formation sur les contrats municipaux donnée par le Service des achats municipaux (SAM) de la FQM le jeudi 29 septembre 2016 au coût de 130 \$ plus taxes.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

016-077

Item 11 **Résolution – Adhésion à la Charte des paysages de l'Île d'Orléans**

Sur proposition de Michel Gagné, avec l'appui de Murielle Lemelin, il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans adhère à la Charte des paysages de l'Île d'Orléans;

Que Madame Lina Labbé, mairesse soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le formulaire d'adhésion à la Charte des Paysages de l'Île d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

016-078

Item 12 **Résolution – Adhésion à l'Autre Avenue, organisme de justice alternative**

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Dominique Labbé, il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans renouvelle son adhésion à l'Autre Avenue, organisme de justice alternative pour les cinq prochaines années;

Que Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le formulaire de renouvellement.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 13 **Varia**

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des activités des élus;

Item 14 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 20 et se termine à 20 h 21 pour une durée de 1 minute.

016-079

Item 15 **Levée de la séance**

La séance est levée à 20 h 21 sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Michel Gagné.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.